

Maturité spécialisée

Pédagogie

2025 – 2026



## SOMMAIRE

Introduction	4
Conditions d'admission en année de maturité spécialisée pédagogie - MSPE	4
Déroulement de l'année MSPE	5
Travail de maturité spécialisée pédagogie	8
Examen MSPE	13
Réussite de la MSPE	14
Répétition des examens	14
Rôles des référent-e-s/juré-e-s	14
Admission en 1 <sup>e</sup> année Bachelor	15
Calendrier	16

## INTRODUCTION

La maturité spécialisée pédagogie (MSPE) est un titre délivré par l'École de culture générale (ECG) qui permet d'accéder à la faculté de psychologie et sciences de l'éducation (FPSE – UNIGE) ou à une Haute école pédagogique (HEP) préparant à l'enseignement préscolaire et primaire.

L'année de MSPE est un cours préparatoire à l'examen de MSPE. La participation au cours préparatoire d'une durée de 32 semaines, aux 3 semaines de stage d'observation, ainsi que la réussite du travail de maturité spécialisée (TMsp) sont exigées pour l'inscription à l'examen de MSPE.

La MSPE est organisée pour l'ensemble des ECG par l'École de culture générale Ella-Maillart, située au centre-ville, au 5 rue d'Italie.

### Cadre réglementaire

La MSPE est réglementée au niveau intercantonal par le *Règlement de reconnaissance des certificats délivrés par les Écoles de culture générale* édité par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) le 12 juin 2003.

Les directives du 25 octobre 2018, éditées par le Comité de la CDIP, déterminent les prestations complémentaires requises pour l'obtention du titre de MSPE. Les directives fixent la durée, la structure et l'organisation du cours préparatoire, ainsi que les exigences minimales qui doivent être remplies pour l'obtention du certificat de maturité spécialisée pédagogie.

En référence aux normes suisses, le *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG - C 1 10.70)* constitue la base réglementaire cantonale de la MSPE.

Le certificat de MSPE délivré par l'ECG genevoise a obtenu la reconnaissance du titre par les instances suisses en 2016. Il est reconnu au plan national.

## 1. CONDITIONS D'ADMISSION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE PÉDAGOGIE

Pour les élèves ayant obtenu en juin 2025 un certificat ECG option "pédagogie", les conditions d'admission en MSPE sont les suivantes :

- obtention du certificat ECG option "pédagogie", avec une moyenne annuelle des disciplines spécifiques au domaine professionnel pédagogie minimale de 4,0 ;
- présentation d'un certificat de langue de niveau B1 en allemand et anglais, selon le cadre Européen Commun de Référence (CECR) ;
- avoir effectué et attesté un séjour linguistique dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche) d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives.

Pour les élèves ayant obtenu un certificat ECG option "travail social" en juin 2024 (ou option "socio-éducative" jusqu'à juin 2023), les conditions d'admission en MSPE sont les suivantes :

- obtention du certificat d'école de culture générale option "travail social" jusqu'en juin 2024 ou "socio-éducative" jusqu'à juin 2023, avec une moyenne annuelle de 4,0 au minimum dans les disciplines suivantes (suivies en 3<sup>e</sup> année) :
  - allemand \*
  - anglais \*
  - français
  - mathématiques
  - travail personnel de certificat ;
- présentation d'un certificat de langue de niveau B1, selon le cadre Européen Commun de Référence (CECR), lorsque l'allemand ou l'anglais ne figure pas au certificat ECG ou que le 4,0 n'a pas été atteint. La liste des attestations linguistiques acceptées par l'ECG figure à la page 3 ;
- avoir effectué et attesté un séjour linguistique dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche) d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives.

\* Les élèves, qui n'ont étudié qu'une seule langue seconde durant leur 3<sup>e</sup> année ECG (selon l'ancien plan d'études cantonal), doivent se conformer aux exigences suivantes :

- Moyenne annuelle de 4,0 au minimum en allemand (étudiée en 3<sup>e</sup> année)
- Moyenne annuelle de 4,0 au minimum en anglais (fin de 2<sup>e</sup> année)

Toutes les conditions d'admission en MSPE (à l'exception du séjour linguistique) doivent être remplies lors de la confirmation d'inscription fin juin 2025.

L'élève qui détient des certificats d'examens externes de langue de niveau B2 en allemand et/ou en anglais peut être dispensé des cours et des examens de MSPE après validation par la direction de l'ECG.

Une admission en maturité spécialisée jusqu'à trois ans après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

## **2. DÉROULEMENT DE L'ANNÉE MS PÉDAGOGIE**

### **2.1 Le stage d'immersion**

#### **2.1.1 But du stage**

Le cursus de MSPE débute par un stage obligatoire d'observation, de trois semaines, du 18 août au 5 septembre 2025 dans une classe de l'école primaire, degrés 1 à 8. Le stage est organisé par la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de Genève. Il favorise la découverte du milieu scolaire sous l'angle du métier de l'enseignant-e ; il place le/la stagiaire dans une situation d'immersion et lui permet une observation "active" d'une classe. Les candidat-e-s auront ainsi la possibilité de confirmer leur motivation pour leur projet de formation en MSPE et le futur métier d'enseignant-e.

#### **2.1.2 Avant le stage**

Une demi-journée de préparation au stage est organisée le mercredi 13 août 2025. Elle est obligatoire. Elle permet de présenter dans une première partie les objectifs du stage et

les caractéristiques d'une observation active, d'introduire les dimensions professionnelles liées au métier d'enseignant-e. Dans une deuxième partie, la séance inclut une réflexion en groupes d'élèves sur les points suivants :

- la formalisation des points à observer pendant le stage ;
- les attentes personnelles ;
- le projet du TMsp.

### 2.1.3 Pendant le stage

Pendant les trois semaines de stage, l'élève se rend utile dans un rôle d'aide ponctuelle à l'enseignant-e chargé-e de la classe. Il/elle tient un carnet de bord et relève ses observations, ses questions, ses découvertes. Il/elle repère des thématiques qui l'intéressent en vue du choix du sujet de recherche pour son travail de maturité spécialisée (TMsp). Il/elle présentera son carnet de bord et les résultats de sa réflexion à son/sa référent-e ECG lors du premier entretien pour le TMsp. La présence est obligatoire pendant toute la durée du stage.

### 2.1.4 Après le stage

Le stage se conclut par un entretien du/de la stagiaire avec l'enseignant-e de l'école primaire responsable du stage et une évaluation formative, au moyen d'un formulaire *ad hoc*. L'ECG Ella-Maillart organise, le mercredi 10 septembre 2025 une séance obligatoire d'exploitation de l'expérience des jeunes stagiaires centrée, notamment, sur les représentations du métier. Le/la candidat-e reçoit une attestation de stage délivrée par l'ECG.

En cas d'absence pendant le stage, un certificat médical doit être présenté à l'enseignant-e de l'école primaire responsable du stage et joint au bilan transmis à la doyenne MSPE de l'ECG Ella-Maillart. En cas de non-validation du stage pour des raisons excusées, le stage devra être reconduit pendant l'année scolaire.

## 2.2 L'enseignement

Le cours préparatoire de MSPE comprend 24 heures de cours hebdomadaires répartis comme suit :

- français 4 heures
- allemand 3 heures
- anglais 3 heures (cours non soumis à l'examen MSPE)
- mathématiques 4 heures
- sciences expérimentales :
  - biologie 2 heures
  - chimie 2 heures
  - physique 2 heures
- sciences humaines :
  - histoire 2 heures
  - géographie 2 heures

Le cours préparatoire de MSPE s'étend de la semaine 37 à la semaine 22. Les cours débutent le lundi 8 septembre 2025.

La présence à tous les cours de l'année (cours préparatoire et cours de méthodologie TMsp) est obligatoire. En cas d'absences trop nombreuses, les élèves peuvent se voir interdire l'accès à l'examen de la MSPE (voir document *ad hoc* et article 42 RECG – C1 10.70).

Le cours préparatoire de MSPE ne fait pas l'objet d'évaluations sommatives durant l'année.

### **2.3 Le plan d'études cantonal de maturité spécialisée pédagogie (PEc MSPE)**

Le PEc MSPE présente pour tous les domaines d'études et pour chaque discipline :

- les connaissances et les contenus exigés dans le cadre de l'étude de la discipline ;
- les savoir-faire visés, les capacités à acquérir présentées sous forme d'objectifs détaillés ;
- le nombre de périodes d'enseignement, qui est consacré aux différentes notions et objectifs dans le cadre des 32 semaines de MSPE ;
- les manuels et les documents de référence pour l'étude de la discipline dans le cadre des cours ou mis à disposition pour l'apprentissage autonome de l'élève.

Le PEc MSPE édition 2025 est disponible sur le site du département de la formation et de la jeunesse (DFJ), à l'adresse suivante : <https://edu.ge.ch/enseignement/esii-enseignement-secondaire-ii/ecg-ecole-de-culture-generale>

### **2.4 L'apprentissage autonome**

Pour permettre à l'élève d'atteindre les objectifs de la formation, la MSPE exige un travail personnel conséquent, conduit de manière autonome, en dehors de l'enseignement, à hauteur de minimum 20 heures hebdomadaires.

Ce travail autonome est conduit par l'élève dans les différentes disciplines. Il est nécessaire à la consolidation, à l'approfondissement et à l'élargissement des contenus de formation du PEc MSPE. Il contribue au développement de la culture générale de l'élève dans chacune des disciplines de MSPE.

Le travail d'auto-apprentissage s'ajoute au travail régulier attendu des élèves sous forme de travaux à domicile ou de lecture, demandé et vérifié par les enseignant-e-s dans le cadre des cours de MSPE. Il fait partie intégrante du champ de l'évaluation de l'examen.

### **2.5 Le travail de maturité spécialisée**

Pendant l'année de MSPE l'élève doit réaliser et réussir un travail de maturité spécialisée (TMsp) pour être autorisé à s'inscrire à l'examen final.

Le TMsp prend la forme d'une recherche thématique et théorique sur un sujet discuté avec un-e enseignant-e et validé par la direction de l'ECG. L'élève démontre à travers son TMsp ses compétences dans la recherche d'informations pertinentes, dans l'analyse, son autonomie dans l'apprentissage ainsi que sa bonne maîtrise du domaine auquel le sujet du TMsp est rattaché.

### **2.6 Le carnet de bord**

Les élèves analysent et documentent leur parcours d'apprentissage sous la forme d'un carnet de bord de formation.

Le carnet de bord permet de faire le lien entre le stage en immersion de début d'année, les cours disciplinaires de MSPE, les apprentissages autonomes conduits par l'élève et la réalisation du travail de maturité spécialisée.

Par le carnet de bord, l'élève donne à voir des activités qu'il a réalisées dans le cadre de sa formation. Il démontre son intérêt pour la formation suivie.

### **3. TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE PÉDAGOGIE (TMspPE)**

#### **3.1 Définition, contenu et objectifs généraux du TMspPE**

Le travail de maturité spécialisée pédagogie (TMspPE) est un travail de recherche individuel composé d'un dossier écrit et d'une soutenance orale. Le TMspPE rend compte de la capacité de réflexion du/de la candidat-e ainsi que de sa capacité à traiter un sujet choisi, de manière suivie, structurée et documentée, à appliquer de manière autonome les compétences méthodologiques acquises pendant la formation et à porter un regard critique tant sur le sujet choisi que sur ses propres connaissances.

#### **3.2 Compétences**

L'élève est capable de :

- montrer les connaissances théoriques acquises dans le cadre des cours et des recherches documentaires personnelles ;
- mener des enquêtes et/ou analyser les résultats de ses lectures ou ses recherches ;
- confronter des sources variées et en synthétiser l'essentiel ;
- identifier des pistes de réflexion ;
- conduire une réflexion cohérente, structurée et concise sur un sujet de recherche ;
- se situer personnellement autant dans son processus d'apprentissage que dans le domaine de sa recherche ;
- s'investir avec régularité et autonomie ;
- faire preuve d'une méthodologie pertinente ;
- communiquer avec clarté son processus d'apprentissage et le contenu de sa recherche, par écrit comme à l'oral.

#### **3.3 Type de thématique : choix du sujet**

Le TMspPE porte sur un sujet défini dans le cadre d'une thématique générale en lien avec le monde de l'école. Le TMspPE peut prendre la forme d'une recherche théorique et argumentée ou d'une séquence didactique. La thématique choisie doit être centré sur le point de vue de l'enseignant-e primaire.

Le TMspPE porte sur une thématique différente de celle choisie pour le travail personnel de fin d'études, réalisé dans le cadre du certificat de l'École de culture générale.

#### **3.4 Déroulement du travail**

Le TMspPE représente un travail de longue durée qui débute à la rentrée et se termine au printemps selon l'échéancier défini par l'école. L'élève doit organiser son temps de recherche et l'articuler au temps dédié aux cours et aux travaux pratiques à domicile. En parallèle, l'élève complète son carnet de bord, en particulier la fiche de suivi des entretiens, les fiches de lectures et les démarches entreprises pour réaliser le TMspPE.

#### **3.5 Encadrement**

Pendant tout le déroulement du TMspPE, en plus des séances de méthodologie, l'élève bénéficie de l'encadrement du/de la référent-e ECG choisi par la direction. Au minimum un entretien par mois (entre octobre et avril) a lieu avec le/la référent-e dans le cadre du suivi de la réalisation du TMsp, c'est-à-dire au minimum 6 entretiens individuels. Les entretiens TMsp doivent tous être organisés en présentiel (la visioconférence n'est autorisée qu'à titre exceptionnel et en accord avec la personne responsable de la filière MS concernée).

Parallèlement, six séances de méthodologie d'une demi-journée organisées en dehors du temps d'enseignement complètent l'accompagnement théorique et pratique du TMspPE. Les séances, obligatoires, abordent les aspects suivants :

- Méthodologie 1-2 : - choix du sujet, du traitement de la thématique et formulation du plan ;  
 - méthode d'élaboration d'une problématique à partir d'un développement du sujet thématique ;  
 - recherche bibliographique variée – constitution d'un corpus – normes APA ;  
 - usage du carnet de bord;
- Méthodologie 3-4 : - structure, plan, contenu ;  
 - méthodes de recherche et techniques d'enquête ;  
 - analyse des résultats de recherche ;
- Méthodologie 5 : - techniques de rédaction (références bibliographiques, sommaire, notes, annexes, outils de correction informatique) ;  
 - formalisation du dossier (notions élémentaires de graphisme : rapport image avec texte) ;
- Méthodologie 6 : - techniques de présentation orale du travail de maturité spécialisée ;  
 - élaboration de supports visuels.

### 3.6 Le carnet de bord et le TMspPE

Tout au long de la réalisation de son TMspPE, l'élève documente son carnet de bord. Le carnet de bord inclut une partie sur le TMsp, qui permet entre autres de :

- réunir les fiches de lecture ;
- consigner les étapes de son processus d'apprentissage ;
- développer une compréhension élémentaire de ses difficultés d'apprentissage ;
- apprendre à réagir face à ces difficultés de manière appropriée ;
- utiliser ses observations et ses lectures pour son propre apprentissage durant les cours et pendant la réalisation de son travail de recherche.

### 3.7 Échéancier annuel de réalisation du TMspPE

Semaines	Dates	Phases
Semaine 35	27.08.2025	Séance de méthodologie du TMsp 1
Semaine 38	19.09.2025	Remise du sujet de TMsp définitif : selon canevas
Semaine 41	Dès le 6.10.2025	Validation du sujet et de la bibliographie du TMsp
Semaine 40	01.10.2025	Séance de méthodologie du TMsp 2
Semaine 44	29.10.2025	Séance de méthodologie du TMsp 3
Semaine 47	19.11.2025	Bilan intermédiaire du TMsp
Semaine 50	10.12.2025	Séance de méthodologie du TMsp 4
Semaine 3	14.01.2026	Séance de méthodologie du TMsp 5
Semaine 10	04.03.2026	Remise du TMsp
Semaines 12-14	17-31.03.2026	Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp
Semaine 17	22.04.2026	Séance de méthodologie du TMsp 6
Semaine 19	05+06.05.2026	Soutenance orale du TMsp
Semaine 20	13.05.2026	Inscription à l'examen de MSPE

### 3.8 Présentation du TMspPE

#### A. Partie écrite

Le TMspPE contient les parties suivantes :

- une introduction où l'élève définit sa thématique, justifie son questionnement et les aspects abordés dans le travail ;
- le corps du travail où l'élève :
  - développe son corpus théorique dûment référencé en s'appuyant sur des sources variées (articles, cours, illustrations, documentaires, personne ressource) ;
  - apporte une synthèse construite à partir du corpus théorique ;
  - présente un aspect de la thématique en vue de sa transmission à un public cible ;
- une conclusion dans laquelle l'élève dresse le bilan de sa recherche et de son processus d'apprentissage.

#### B. Document écrit Mise en forme du document écrit

Le travail est réalisé selon les standards de production écrite :

- il inclut une première page de couverture (page titre), une table des matières (ou un sommaire), ainsi qu'une bibliographie ;
- il comporte 15 à 20 pages sans compter la page de garde, la table des matières, les illustrations et les annexes ;
- le dossier est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère Arial 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto) ;
- une page de couverture comprend : le titre du TMspPE qui est celui de la recherche (et non la problématique), les informations administratives nécessaires (les noms de l'élève et du/de la référents-e ECG, le groupe) ; la mention « Maturité spécialisée pédagogie », l'année scolaire de réalisation du TMspPE, le nom de l'ECG Ella-Maillart ;
- une bibliographie sélective est intégrée au dossier TMspPE sous forme d'annexe ; les principales références utilisées – ressources informatives et humaines – sont répertoriées selon les conventions bibliographiques (normes APA) ;
- le travail est structuré ; il respecte les éléments traditionnels d'organisation d'un texte écrit.

Le TMspPE est rendu en trois exemplaires imprimés et reliés, au secrétariat de l'ECG Ella-Maillart le mercredi 4 mars 2026.

A la même date, chaque étudiant-e doit déposer le fichier électronique de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu), pour la vérification de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C1 10.70)*, sur le plagiat et la fraude.

#### C. Soutenance orale

Le TMspPE est présenté dans le cadre d'une soutenance orale, en présence d'un jury. La soutenance orale dure 40 minutes et se déroule en deux temps de la manière suivante :

- a) une présentation de son travail par l'élève (15-20 minutes) incluant les points suivants :
  - une présentation synthétique et une analyse du champ de recherche sur lequel porte le TMspPE ;
  - un développement sur un aspect particulier en lien avec la transmission de son sujet ;

- une présentation et une analyse de la méthodologie choisie ;
  - une présentation des sources et des références retenues ;
  - un bilan personnel de ses propres apprentissages ;
- b) une discussion avec le jury (15-20 minutes) mettant en évidence :
- les arguments défendus dans la présentation ;
  - la capacité de l'élève à répondre aux questions du jury et à défendre sa position.

### **3.9 Évaluation**

#### **3.9.1 Modalités**

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous la forme d'une note entre 1.0 et 6.0.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Dans un premier temps, le jury s'accorde sur l'évaluation de la partie écrite. En cas de suffisance, l'élève est autorisé à poursuivre et à préparer sa soutenance. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leurs évaluations détaillées de la partie écrite en commun : ils délibèrent et le référent fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant-e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSPE, remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes données par la direction, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la note de 4.0.

La note du TMspPE est prise en compte dans la moyenne finale de l'examen MSPE, qui détermine l'obtention du certificat de MSPE.

#### **3.9.2 Composition du jury**

Le jury est composé du/de la référent-e ECG, d'un-e expert-e de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) ou de la Haute école pédagogique (HEP), ou ou d'un-e coordinateur/trice pédagogique de l'enseignement obligatoire, ou d'un-e enseignant-e nommé-e du Collège de Genève.

#### **3.9.3 Compétences et critères d'évaluation**

##### **I. Travail écrit: 2/3 de l'évaluation du TMspPE**

1. respecter le cadre de travail :
  - respect des consignes et des échéances
  - implication dans le processus
2. mettre en œuvre des méthodes de travail :
  - autonomie dans les démarches à réaliser
  - organisation efficace du recueil des informations
  - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine

3. constituer un corpus de références :
  - diversité des sources
  - pertinence des références
4. développer une recherche :
  - description pertinente du contexte
  - évolution de la thématique à la problématique
  - exploitation des ressources
  - positionnement critique
5. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document:
  - structuration et cohérence
  - argumentation et exemplification
  - respect des consignes documentaires
  - respect des conventions bibliographiques
  - usage correct de la langue

## II. Soutenance: 1/3 de l'évaluation du TMspPE

6. connaître le sujet :
  - appropriation du sujet
  - défense de la problématisation
7. critiquer sa démarche de travail :
  - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp
  - prolongement du processus d'apprentissage
8. communiquer oralement :
  - structuration de la présentation
  - clarté de la transmission orale

### 3.10 Remédiation

En cas d'insuffisance à l'évaluation de la partie écrite (<4.0), l'élève peut proposer une remédiation dans un délai de deux semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 4 ("développer une recherche") et/ou la compétence 5 ("organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document") et/ou le critère 5.5 ("usage correct de la langue") est/sont insuffisant/s, l'élève est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance : l'élève complète et améliore son TMspPE selon les indications notifiées.

La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite. En cas de remédiation, la meilleure note possible sur le dossier écrit est 4.0 (au maximum 33 pts peuvent être comptés pour l'évaluation finale).

### 3.11 Insuffisance au TMspPE

Lorsque la note finale obtenue sur les deux parties est inférieure à 4.0 (après remédiation ou non sur l'écrit), l'élève ne peut pas se présenter à l'examen MSPE (selon l'article 54 du RECG C 1 10.70) ; l'échec de la MSPE est alors notifié (article 55 du RECG).

### 3.12 Déclaration d'authenticité

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel et artistique selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

## 4. EXAMEN MSPE

### 4.1 Disciplines d'examen

L'élève doit s'inscrire formellement jusqu'au 13 mai 2026 à l'examen MSPE.

La direction valide l'inscription à l'examen MSPE, si l'élève a pris part régulièrement au cours préparatoire et s'il a réussi son travail de maturité spécialisée.

L'examen de MSPE vérifie pour chaque discipline d'examen les objectifs, les connaissances et les savoir-faire du programme de chaque discipline du plan d'études cantonal de la MSPE.

Les examens oraux peuvent inclure des contenus étudiés par l'élève dans le cadre de son travail autonome.

L'examen a lieu dans les disciplines suivantes selon les modalités définies :

Disciplines MSPE	Examen écrit	Examen oral
français	180'	15'
allemand *	120' (compréhension et production écrites) +30' (compréhension orale)	15' (production orale)
mathématiques	120'	15'
biologie	60'	
chimie		15'
physique		15'
histoire	60'	
géographie	60'	
<b>discipline cantonale (non prise en compte pour l'obtention du titre MSPE)</b>		
anglais *	120' (compréhension et production écrites) +30' (compréhension orale)	15' (production orale)

\* Pour des questions pratiques, la compréhension orale et l'examen écrit ont lieu le même jour, en conséquence, la durée de l'examen sur table est de 150 minutes.

Un examen d'anglais oral et écrit est proposé pour permettre l'obtention d'une attestation de niveau B2 du Cadre européen commun de référence (CECR). Le résultat à l'examen n'est pas pris en compte pour l'obtention de la MSPE.

### 4.2 Évaluation

Lorsque la discipline est soumise à deux examens, un oral et un écrit, la note finale de l'examen de la discipline est constituée de la moyenne de ces deux notes, arrondie à la demi.

### **4.3 Certification de langue**

Les examens MSPE d'allemand et d'anglais sont certifiés de niveau B2 CECR et ils évaluent quatre activités langagières: la compréhension orale, la production orale, la compréhension écrite et la production écrite dans la langue cible.

Les élèves qui ont obtenu un minimum de 64 points sur 96 recevront une certification de langue de niveau B2 en allemand et/ou en anglais. Ces exigences sont à dissocier des notes d'examen liées à l'obtention du titre MSPE.

L'élève qui a obtenu une certification internationale avant l'entrée en formation peut être dispensé du cours d'allemand et/ou d'anglais ainsi que de l'examen dans la discipline. Le résultat obtenu à l'examen international est pris en compte dans le cadre de l'examen MSPE selon une échelle définie.

### **4.4 Jury**

Les examens écrits et oraux sont évalués conjointement par l'enseignant-e de la discipline et un-e juré-e de l'Institut universitaire de formation des enseignants de Genève (IUFÉ), d'une Haute école pédagogique, ou un-e enseignant-e nommé-e du Collège de Genève ou de l'Ecole de Culture Générale.

## **5. RÉUSSITE DE LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE PÉDAGOGIE**

Le titre de certificat de maturité spécialisée, délivré par l'ECG est obtenu lorsque l'examen MSPE est réussi aux conditions requises :

- a. la moyenne des notes des cinq disciplines d'examen et du travail de maturité spécialisée est égale ou supérieure à 4.0 ;
- b. les notes de deux disciplines d'examen au maximum sont insuffisantes ;
- c. les notes insuffisantes, parmi les cinq notes attribuées aux disciplines d'examen, présentent, par rapport à la note 4.0, des écarts dont la somme ne dépasse pas 1.0.

## **6. RÉPÉTITION DE L'EXAMEN**

En cas d'échec aux examens, ceux-ci peuvent être répétés lors de la session suivante dans toutes les disciplines d'examen où la note obtenue était insuffisante. Le cas échéant, la possibilité de suivre les cours préparatoires dans les disciplines concernées doit faire l'objet d'une demande et sera accordée en fonction du nombre de places disponibles.

## **7. RÔLES DES RÉFÉRENT-E-S ET DES JURÉ-E-S**

*Le/la référent-e ECG*

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du TMspPE ;
- assure le suivi de l'étudiant-e et informe régulièrement le/la doyen-ne répondant-e de la maturité spécialisée ;
- participe aux rencontres méthodologiques (durée estimée de 4 à 6 heures) ;
- encadre et conseille l'étudiant-e dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée ;
- évalue le travail de maturité spécialisée en collaboration avec l'expert-e IUFÉ/HEP, le/la coordinateur/trice pédagogique de l'enseignement obligatoire ou l'enseignant-e nommé-e du Collège de Genève

#### *Le/la juré-e du travail de maturité spécialisée*

- est garant-e de la procédure d'évaluation visant au bon déroulement de la soutenance orale ;
- évalue le travail de maturité spécialisée (oral et écrit) en collaboration avec le/la référent-e ECG.

#### *Le/la juré-e d'examen*

- est garant-e de la procédure d'évaluation visant au bon déroulement des examens oraux ;
- participe à l'évaluation des examens écrits par la relecture des épreuves.

### **8. ADMISSION EN 1<sup>re</sup> ANNÉE BACHELOR D'UNE HAUTE ECOLE PEDAGOGIQUE OU DANS LA FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET SCIENCES DE L'EDUCATION**

Le titre de maturité spécialisée pédagogie permet d'accéder sans examen en 1<sup>re</sup> année *Bachelor* à la faculté de psychologie et sciences de l'éducation (FPSE – UNIGE) ou à une Haute école pédagogique (HEP) préparant à l'enseignement préscolaire et primaire.

La démarche pour l'inscription à l'UNIGE ou dans une HEP est de la responsabilité de l'élève.

Les modalités et les délais d'inscription à l'UNIGE ou dans une HEP sont disponibles sur les sites suivants :

UNIGE – FPSE: <https://www.unige.ch/fapse/>

HEP Vaud: [www.hepl.ch](http://www.hepl.ch)

HEP Fribourg: [www.hepfr.ch](http://www.hepfr.ch)

HEP BEJUNE: [www.hep-bejune.ch](http://www.hep-bejune.ch)

HEP Valais: [www.hepvs.ch/](http://www.hepvs.ch/)

**MATURITE SPECIALISEE PEDAGOGIE  
CALENDRIER 2025 – 2026**

<b>Dates</b>	<b>Étapes</b>
Mardi 24 juin 2025 A l'ECG Ella-Maillart pour tous les élèves inscrits en MSPE (horaire et salle à préciser)  Au plus tard le 27 juin 2025	Confirmation des inscriptions en MSPE Présence obligatoire des élèves souhaitant s'inscrire en MSPE ; ceux-ci devront communiquer les détails de leur séjour linguistique.  Confirmation de l'admission provisoire en MSPE (un courriel sera envoyé par l'ECG aux élèves admis provisoirement; les documents importants liés à la rentrée MSPE seront joints à cet envoi)
Fin juin – mi-août 2025  Lundi 11 août 2025, entre 8h et 12h00, à l'ECG Ella-Maillart	Séjour linguistique de 6 semaines consécutives dans un pays germanophone  Validation du séjour linguistique,
Mercredi 13 août 2025 Centre de formation continue de Geisendorf 9h00-12h00 et 13h30-16h	Journée de préparation au stage et rencontre avec les enseignant-es de stage
Jeudi 14 ou vendredi 15 août 2025	Rencontre avec les enseignant-es de stage dans les écoles primaires selon convenance
Lundi 18 août au vendredi 5 septembre 2025	Stage d'observation de trois semaines dans une classe de l'école primaire genevoise
Mercredi 27 août 2025, 13h15 – 16h15 (lieu selon convocation)	Séance de méthodologie du TMsp 1
Lundi 8 septembre 2025, ECG Ella-Maillart 08h00 17h00 - aula	Début des cours de la MSPE Séance de rentrée administrative
Mercredi 10 septembre 2025, Centre de formation continue de Geisendorf 13h30-16h30	Débriefing et exploitation du stage avec les stagiaires et les enseignant-es du primaire (après-midi)
Vendredi 19 septembre 2025, à 12h00	Remise du canevas et sujet du TMsp définitif
Dès le lundi 6 octobre 2025	Validation du sujet du TMsp et 1 <sup>er</sup> entretien avec le/la référent-e ECG
Mercredi 1 octobre 2025, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 2
Mercredi 29 octobre 2025, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 3
Mercredi 19 novembre 2025, 9h00-12h00	Bilan intermédiaire du TMsp avec les référent-e-s ECG
Mercredi 10 décembre 2025, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 4
Mercredi 14 janvier 2026, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 5
Mercredi 4 mars 2026, à 12h00	Remise du TMsp
Du 17 au 31 mars 2026	Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp
Mercredi 22 avril 2026, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 6
Mardi 5 et mercredi 6 mai 2026, toute la journée (selon planning prévu par l'ECG)	Soutenance du TMsp
Mercredi 13 mai 2026	Inscription aux examens MSPE
Vendredi 29 mai 2026	Fin des cours
Du 1 au 19 juin 2026 (selon planning prévu par l'ECG)	Session d'examens MSPE
Vendredi 26 juin 2026	Résultats
Semaine 38	Rentrée FPSE – HEP
Fin novembre/début décembre 2026	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée